

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1010**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public d'habitation à loyer modéré (HLM) Lyon Métropole habitat, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 14, rue Vignet Trouvé

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Ljung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-1010**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public d'habitation à loyer modéré (HLM) Lyon Métropole habitat, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 14, rue Vignet Trouvé**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2016-04-21-R-0343 du 21 avril 2016, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de l'immeuble (terrain + bâti) situé 14, rue Vignet Trouvé à Fontaines sur Saône, pour un montant de 280 000 €.

Il s'agit :

- d'une maison d'habitation de 2 niveaux, d'une surface utile d'environ 85 mètres carrés,
- d'une construction à usage de remise,
- ainsi que de la parcelle de terrain de 938 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble,

le tout situé 14, rue Vignet Trouvé à Fontaines sur Saône et cadastré AB 329.

Ce bien a été acquis pour le compte de l'Office public d'habitation à loyer modéré (HLM) Lyon Métropole habitat, en vue de produire une nouvelle offre de logement social, conformément au programme local de l'habitat (PLH) et dans le cadre de la requalification du secteur par la réalisation d'une opération d'ensemble de diversification des produits.

Aux termes de la promesse d'achat, l'Office public d'HLM Lyon Métropole habitat qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Métropole ce bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 280 000 €, admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

L'Office public d'HLM Lyon Métropole habitat aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 30 mars 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à l'Office public d'habitation à loyer modéré (HLM) Lyon Métropole habitat, pour un montant de 280 000 €, de l'immeuble situé 14, rue Vignet Trouvé à Fontaines sur Saône cadastré AB 329, en vue de produire une nouvelle offre de logement social conformément au programme local de l'habitat (PLH) et dans le cadre de la requalification du secteur par la réalisation d'une opération d'ensemble de diversification des produits.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1753, le 13 janvier 2014 pour la somme de 11 000 000 € en dépenses et 11 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant total de 280 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente globale seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.